



# COMMUNIQUÉ

## La Commission des services juridiques dépose son Rapport de gestion 2020-2021

**Montréal, le 24 septembre 2021** – M<sup>e</sup> Daniel LaFrance, président de la Commission des services juridiques annonce que le Rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Commission des services juridiques (CSJ) a été déposé le 21 septembre dernier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Simon Jolin-Barrette.

Ce document décrit notamment la mission de la CSJ, ses mandats, ses valeurs et ses orientations stratégiques.

« Agilité, engagement et proactivité ont caractérisé le travail remarquable de notre personnel et de nos professionnels du réseau de l'aide juridique tout au long de l'exercice 2020-2021 qui a été marqué par le contexte de la pandémie », précise M<sup>e</sup> LaFrance.

Voici quelques faits saillants :

- Au cours de l'exercice 2020-2021, **204 274** demandes d'aide juridique ont été traitées par le personnel de **105** bureaux répartis dans **83** villes au Québec.
- Le 14 mars 2020, la Commission des services juridiques s'est vu confier par la ministre de la Justice et le Bâtonnier du Québec le mandat de mettre sur pied en collaboration avec le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) une clinique juridique COVID-19 visant à informer l'ensemble de la population québécoise sur leurs droits en lien avec la pandémie. La clinique a reçu près de 17 000 appels, dont plus de 15 000 pour des consultations juridiques dans tous les domaines de droit.
- Après trois ans de négociations entre le ministère de la Justice et le Barreau du Québec, deux nouvelles ententes sur les tarifs des honoraires des avocats de la pratique privée ont été conclues à la fin de l'année 2020.
- Le réseau de l'aide juridique a amorcé, au cours de l'exercice financier 2020-2021, sa transformation numérique qui vise la performance, l'efficacité, l'amélioration de l'expérience des différentes parties prenantes, mais également à mieux servir la clientèle.

Pour en apprendre davantage sur le travail de la CSJ et des centres régionaux ou pour obtenir un portrait statistique plus complet, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel de gestion 2020-2021 disponible sur le site Web de la CSJ au lien suivant :

[Rapport annuel de gestion 2020-2021 de la CSJ](#)

### À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible dans les champs d'activités suivants : droit administratif, carcéral, civil, criminel, familial, de la jeunesse (protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents), droit de l'immigration, de la santé et droit social. Elle est également l'organisme chargé d'offrir le Service d'aide à l'homologation (SAH) et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante : [www.csj.qc.ca](http://www.csj.qc.ca).

-30-

Source : M<sup>e</sup> Richard La Charité, [rlacharite@csj.qc.ca](mailto:rlacharite@csj.qc.ca)  
Secrétaire et responsable des communications  
(514) 873-3562, poste 5232